

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **39 (1947)**

Heft 6

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

39^{me} année

Juin 1947

N° 6

Faisons acte de courage*

A propos des votations du 6 juillet 1947

Par *Robert Bratschi*, président de l'Union syndicale suisse

Je remercie le Concordat des caisses suisses de maladie pour le concours efficace et généreux qu'il apporte à la réalisation de cette grande institution sociale que sera l'assurance-vieillesse et survivants. En 1931 déjà, j'ai eu l'honneur d'exposer devant vous, aux côtés de M. le conseiller fédéral Schulthess et de M. le conseiller aux Etats Schöpfer, les avantages du projet d'alors, infiniment plus modeste que celui d'aujourd'hui. La majorité du peuple suisse a écouté ceux qui lui conseillaient de voter non. Et pourtant, les modestes prestations que garantissait cette loi eussent fait beaucoup de bien. Au lieu de pouvoir développer et perfectionner un régime existant, nous avons été obligés de tout recommencer.

Soyons cependant heureux d'être appelés à nous prononcer sur un projet entièrement nouveau, qui va beaucoup plus loin que le précédent et qui est aussi bien mieux conçu. Persuadons-nous bien que si le peuple faillissait une fois encore à son devoir le 6 juillet, c'en serait fait de la sécurité des vieillards, des veuves et des orphelins. Notre génération n'aurait pas la possibilité de se prononcer une troisième fois sur ce problème essentiel.

Si vous le voulez bien, je ferai quelques commentaires en me plaçant au point de vue des salariés, c'est-à-dire des personnes qui exercent une activité dépendante.

Notre économie nationale est caractérisée par une division toujours plus poussée du travail. Il s'ensuit que, par rapport au nombre des personnes indépendantes qui sont réellement en mesure de faire

* Discours prononcé le 8 juin devant les délégués du Concordat des caisses suisses de maladie.